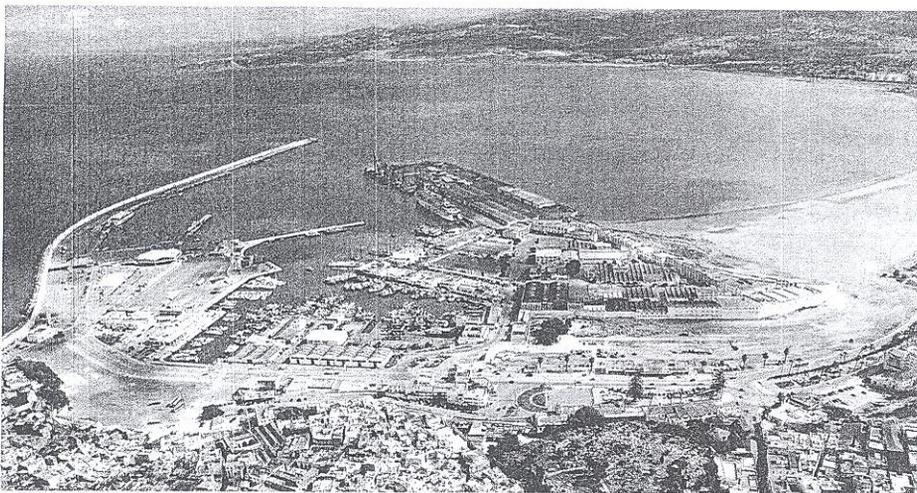


## Port de Tanger ville

# Les industriels déménageront en octobre à TFZ

● Les industriels de la zone franche mènent un chantier express pour achever la construction de leurs nouveaux locaux à la TFZ. Ils ont jusqu'à début octobre pour quitter l'enceinte portuaire, laquelle sera intégrée au futur port de plaisance.



● La zone franche du port de Tanger ville a été créée en 1961.

Passés de répit pour les industriels de la zone franche du port de Tanger ville. Jour férié ou pas, c'est une course contre la montre qui s'effectue pour achever la construction de leurs nouveaux locaux à la TFZ (Tanger free zone). Un mois seulement les sépare de la date butoir à partir de laquelle ils devront quitter l'enceinte portuaire, laquelle sera intégrée au futur port de plaisance. «Les 22

opérateurs mènent un chantier express pour effectuer le déménagement dans les temps», affirme Othman Mernissi, président de l'association qui représente les industriels. Ces manœuvres se sont déroulées après la prolongation de la date limite fixée initialement en juin, mais repoussée à octobre 2014. En effet, en application de la convention de délocalisation signée en février 2011, avec la Tanger Free Zone, la Société

d'aménagement du port de Tanger (SAPT), la wilaya et l'Association des industriels de la zone franche du port de Tanger, les unités installées sont tenues de transférer leurs activités vers la TFZ dans un délai de 22 mois, à condition de recevoir les terrains durant la même année. Néanmoins, un retard dans la mobilisation du foncier a fait que les lots n'ont commencé à être livrés progressivement qu'à partir du début

de l'année 2013. Ce qui a laissé peu de temps aux entreprises pour construire de nouveaux bâtiments et les équiper. L'association n'a pas tardé à réagir en lançant une souscription qui s'est avérée un succès. Cette dernière a en effet saisi le chef de gouvernement pour remettre en question ladite date limite. Après des mois d'attente, le Conseil de gouvernement a donné raison à l'association, qui obtenait ainsi une prolongation jusqu'au premier octobre prochain. «C'est notre droit», rappelle le président de l'association. Aujourd'hui, parallèlement aux travaux menés dans la TFZ, les industriels continuent d'opérer

**Les lots n'ont été livrés aux entreprises qu'à partir du début de l'année 2013.**

mais sans exonérations fiscales. Faut-il le rappeler, l'abrogation du statut fiscal de cette zone par la loi des Finances est entrée en vigueur en mars dernier. Depuis, toutes les unités installées ont cessé de jouir de plusieurs mesures d'atténuation fiscale. Il est à noter que la zone franche du port de Tanger ville a été créée dans les années soixante, plus précisément en 1961. Au départ, elle a été conçue exclusivement pour des opérations commerciales et de courtage international avant que d'autres activités, à l'image du textile, y soient implantées. Au total les 22 unités installées emploient près de 12.000 personnes. ●

PAR YOUNESS BENZINEB  
y.benzineb@leseco.ma